

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE N° 21/2022
1.1.9 : Prestation d'assistance juridique – convention d'avocat

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8, modifié par le décret 2019-1344 du 12 décembre 2019, permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. 2123,
- Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, donnant pouvoir au Maire par délégation du conseil municipal,
- Vu la délibération n°19/2020 du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de maire de la commune,
- Vu la délibération n°29/2020, du conseil municipal du 27 juillet 2020, portant délégation d'attributions au maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la nécessité d'avoir recours à l'assistance juridique d'un avocat spécialisé en droit de la fonction publique pour la mise en œuvre de la procédure d'abandon de poste d'un agent,
- Considérant la connaissance du dossier par Maître Antonin HUDRISIER ayant représenté la commune en défense lors d'un contentieux lié au dossier de ce même agent,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer à Maître Antonin HUDRISIER, avocat au barreau d'Albi, n° de SIRET : 817 604 036 00035, une mission d'aide juridique et de conseil pour accompagner la commune dans une procédure d'abandon de poste.

ARTICLE 2 : La prestation sera facturée au taux horaire de 200 € H.T. La collectivité s'acquittera du droit de plaidoirie éventuel et du remboursement des frais de déplacement sur justificatifs.

ARTICLE 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 07/10/2022

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE

